

CONSEIL D'ÉCOLE – PROCÈS VERBAL

Écoles : R.P.I. Gueberschwihr-Hattstatt

Date du Conseil d'École : lundi 11 mai 2020

Horaires : 18h30 à 21h00

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'éducation nationale
- 1 exemplaire aux Maires
- 1 exemplaire est à afficher en un lieu accessible aux parents d'élèves
- 1 exemplaire est à archiver dans un registre spécifique

Titre et développement

M Fontaine souhaite la bienvenue à toutes et à tous et remercie l'ensemble des membres du conseil d'école d'avoir accepté de se réunir en comité restreint pour respecter les règles sanitaires en vigueur.

Rappel de la situation:

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale a transmis le cadre général de la réouverture des écoles. Il a laissé la possibilité d'adapter ce cadre à la situation locale.

Les directives de madame la Rectrice d'Académie puis de madame la Directrice d'Académie précisent que ce seront d'abord les élèves du CM2 puis les élèves du CP qui retourneront en classe.

Il n'y a pas d'information concernant les élèves des autres niveaux pour l'instant, hormis la date du 2 juin qui est indiquée comme prochaine étape.

En concertation avec messieurs les maires, il a été décidé que les élèves du CM2 seront accueillis à partir du 18 mai et les élèves du CP à partir du 25 mai.

M Husser souhaite également rappeler les raisons qui ont mené à la décision de rouvrir le RPI le 18 mai : complexité de la situation, informations parfois contradictoires, difficultés à se procurer le matériel nécessaire et besoin pour les maires d'avoir des garanties pour permettre la réouverture du RPI.

Il souligne que la responsabilité de la réussite de cette réouverture incombe aux maires, au directeur mais aussi aux parents.

1/ Mise en conformité du cadre de fonctionnement de l'école au protocole sanitaire national.

C'est à partir du protocole sanitaire nationale que les enseignants avec l'aide des Atsem ont élaboré un protocole d'accueil des élèves.

Il repose sur 5 fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- la formation, l'information et la communication.

M Fontaine propose de suivre la trame dudit protocole pour aborder les points essentiels de cette reprise. Chaque point ci dessous a été abordé dans le respect des 5 fondamentaux cités ci-dessus.

Le protocole d'accueil des cm2 destiné aux parents sera présenté à la fin. Il permettra d'illustrer dans les détails chaque point abordé ci dessous.

-Nettoyage désinfection des locaux :

Madame Krust, Atsem souligne que les besoins seront beaucoup plus conséquents qu'en temps normal : La consommation en savon liquide, en serviettes papier à usage uniques va fortement augmenter.

Les locaux seront nettoyés et désinfectés une fois par jour avec des produits respectant la norme virucide EN14476.

Il faudrait également disposer de produits respectant cette norme afin de simplifier le nettoyage des sols et

des sanitaires (l'usage de l'eau de javel diluée est possible mais nécessite quatre passages différents avec quatre « serpillières » différentes).

Plusieurs fois par jour, les sanitaires (toilettes, chasses d'eau, robinets, loquets...) et les poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escaliers devront être désinfectés : ils le seront le matin après l'accueil, après les récréations, après l'accueil de 13h30 après la récréation de 15h30 et après les cours.

Des lingettes virucides seraient utiles pour la désinfection des poignées de portes, interrupteurs, loquets, rampes d'escaliers...

-Sanitaires :

Le nettoyage des mains se fera plusieurs fois par jours.

Afin d'assurer le maintien de la distanciation physique, le passage aux sanitaires se fera sous la surveillance du personnel communal et des enseignants avec un passage décalé des élèves.

Afin de limiter le brassage des élèves, chaque groupe « classe » d'élèves se verra attribuer un sanitaire.

Pour permettre la distanciation physique , les urinoirs seront condamnés ainsi qu'un robinet au lavabo.

Un box sera attribué aux filles et un autre aux garçons.

Les parents devront s'associer à la bonne pratique de ces gestes d'hygiène par une sensibilisation et un rappel à la maison.

-Accueil des élèves :

Afin de limiter le brassage des élèves, l'accueil de chaque groupe « classe » se fera à des entrées différentes de l'école et à des temps différents. Ces groupes seront stable et ne pourront pas être modifiés sans concertation préalable avec l'équipe enseignante.

Le plan de circulation des groupes dans les couloirs a été conçu avec le même soucis.

Cette circulation sera matérialisée au sol, afin d'éviter que des enfants ne se croisent lors des déplacements

Les personnels communaux étant mobilisés, il n'y aura plus d'accueil du matin ou du soir.

Les parents présents devant l'école auront également un rôle à jouer en respectant une distance d'au moins un mètre entre eux.

-Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école.

-Le hangar à vélo ne sera pas accessible aux élèves, au moins dans un premier temps.

-Salles de classe

-Les locaux seront aérés fréquemment et pendant au moins 10 minutes (le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, à midi et le soir)

Une distance d'un mètre entre chaque élève doit être maintenue. Les tables et chaises seront donc espacées suivant ce principe. Une classe « type » a été préparée afin de visualiser une telle organisation. Elle permet de confirmer que 14 voire 15 élèves peuvent être accueillis (la 15^e place s'avère peu pratique pour l'enfant.

Une réflexion est en cours) .

NB : Au moment de diffuser ce document, cette capacité d'accueil a été revue à la baisse : pour répondre au besoin éventuel de lavage des mains pendant le temps de classe, des « couloirs de circulation » ont été aménagés.

La circulation des élèves et des adultes dans la classe sera également réglementée.

Les enfants seront assis à une place attribuée. Ils n'en changeront pas.

Le prêt de matériel entre enfants est strictement interdit : chaque enfant disposera de son propre matériel personnel.

M Husser souhaite que l'emplacement des table soit marqué au sol.

-Gestion de la demi-pension, du temps « périscolaire» et du transport.

Madame Rosé précise que les règles de fonctionnement du périscolaire ont changé : Les capacités d'accueil maximales sont réduites à 20 enfants.

Dans un premier temps seuls les cm2 ainsi que les élèves prioritaires seront concernés.

Il est possible de transporter 4 élèves de cm2, car l'un d'eux, ayant dix ans peut s'installer devant, côté portière, passager. Les plus jeunes seront transportés par trois en quinconce.

Une désinfection du minibus est obligatoire à chaque changement d'élèves.

Les places seront attitrées et attribuées de manière définitive par les adultes.

Le chauffeur portera un masque de protection.

-Récréation

Les activités autorisées seront réduites. Les enfants devront respecter les règles de distances physiques. Les échanges de matériels (ballons, cartes, billes) seront interdits.

-Activités sportives et culturelles

Certaines activités nécessitant du matériel collectif ne sont plus autorisées (jeux de balles, sports de contact)

-Enseignements spécifiques : éducation musicale, arts plastiques, EPS, religion

Il n'y aura plus d'enseignement religieux.

-Cas suspect ou avéré :

Les parents d'élèves joueront un rôle essentiel dans la prévention et la protection.

Ils prendront quotidiennement la température de leurs enfants avant qu'ils ne partent à l'école.

La température devra être inférieure à 37.8°C. S'il y a un doute sur l'état de santé de l'enfant ou d'un membre du foyer, il conviendra de ne pas mettre l'enfant à l'école et d'en informer immédiatement le Directeur.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

L'isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une salle dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Il faudra veiller au respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, un personnel de santé de l'éducation nationale sera contacté.

Les parents/responsables légaux seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents: éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Un nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne sera effectué après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Protocole d'accueil des cm2 :

Le protocole est présenté et validé par le conseil d'école.

Sur l'avis des membres du conseil, des précisions sont rajoutées concernant :

- les cheveux longs à attacher vers l'arrière (éviter les couettes)

- les places « nominatives » dans les mini-bus. Cette information sera rajoutée sur les prochain documents.

Ce compte-rendu et le protocole d'accueil cm2 seront diffusés à toutes les familles.

Le protocole sera distribué à l'ensemble des familles des parents d'enfants de cm2 au plus tard mardi en raison de l'urgence des retours nécessaires au périscolaire.

Un protocole similaire, avec les horaires et lieux d'entrée-sortie spécifiques, sera transposé pour l'accueil des autres groupes. Il sera diffusé progressivement aux familles concernées.

NOMS	PRÉSENT	EXCUSÉ	NOMS	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école – Président :					
M FONTAINE	X				
Professeurs :					
Mme SUZANA		X	Mme LIEBER	X	
Mme DUVIN		X	M SCHULTZ	X	
Mme SCHWAB		x			

Représentant du R.A.S.E.D. :					
Représentants des parents d'élèves titulaires :					
Mme ARNOLD	X		Mme JENNE		X
Mme MULLER	X		Mme SCHMITT		X
Mme THOUN		X			
Inspecteur de l'éducation nationale :					
M CAILLEAUX		x			
Représentants de la commune					
Maires des communes ou leurs représentants :			M DI STEFANO	X	
			M HUSSER	X	
Adjointes :			Mme FURSTEMBERGER		X
			Mme PICOU-NOLL		X
VOIX CONSULTATIVE					
Autre(s) Membre(s) du R.A.S.E.D. :					
Médecin scolaire :					
Infirmière scolaire :					
Directrice CLSH			Mme Rosé	X	
A.T.S.E.M. :					
Mme JAEGGY		X	Mme KRUST	X	
Enseignant de langues vivantes :					
Maître(s) de l'E.L.C.O. :					
A.V.S./ E.V.S. :					
Représentants des parents d'élèves suppléants :					
Mme LINCK	X		Mme Scherb		X

Procès-verbal établi le 11 mai 2020

Le président, Directeurs de l'école,

Nom et signature : Franck Fontaine

Le secrétaire de séance,

Nom et signature : Pascal Schultz